

8.1.2 - Valeur ajoutée par secteur d'activité

La richesse créée à La Réunion a continué de croître à un rythme soutenu en 2005. La valeur ajoutée dégagée par l'économie réunionnaise a ainsi progressé de 6,8 % en valeur après + 6,9 % en 2004 et + 6,1 % en 2003.

L'année 2005 se démarque par les bons résultats de l'activité du BTP du fait du démarrage de nouveaux grands chantiers. La valeur ajoutée dégagée par ce secteur progresse fortement : + 19,1 % en valeur, après + 15,2 % en 2004. La construction a bénéficié de la relance des commandes publiques, d'une demande toujours soutenue de la part des ménages et d'investissements privés bien orientés.

La valeur ajoutée de l'agriculture accélère grâce à une bonne campagne cannière. La valeur ajoutée des industries agroalimentaires progresse de 7,9 %, les autres industries et l'énergie de 6,7 %. Le commerce, les transports et télécommunications poursuivent leur expansion en 2005 grâce à une consommation en hausse. La valeur ajoutée des branches principalement non marchandes représente 36,4 % de la valeur ajoutée totale. Elle progresse de 6,2 %.

Le taux de valeur ajoutée dégagée moyenne s'améliore légèrement. Il atteint 60,5 % de la production.

Définitions :

La valeur ajoutée (VA) est le solde du compte de production. La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (valeur des biens et services utilisés pour assurer cette production).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est le solde du compte d'exploitation pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés et des impôts nets des subventions sur les produits.

Le ratio qui rapporte l'excédent brut d'exploitation ou le revenu mixte à la valeur ajoutée s'appelle aussi **taux de marge**.

Le revenu mixte est le solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Source :

- Insee - Comptes économiques régionaux.

Pour en savoir plus :

- www.insee.fr

VALEUR AJOUTÉE (VA) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Comptes définitifs (en base 95)

unité : millions d'euros

	2003	2004	2005	Structure (%)	Évolution (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	188	172	202	1,8	17,4
Industrie agroalimentaire	241	227	245	2,2	7,9
Autres industries, énergie et eau	478	510	544	4,8	6,7
Bâtiment et travaux publics	627	722	860	7,6	19,1
Commerce	949	1 036	1 098	9,7	6,0
Transports et télécommunications	604	664	720	6,3	8,4
Activités financières	508	566	643	5,7	13,6
Autres services marchands (y c. hôtels-restaurants)	2 650	2 836	2 903	25,6	2,4
Éducation, santé et action sociale	2 454	2 572	2 758	24,3	7,2
Services d'administration publique	1 243	1 320	1 377	12,1	4,3
VA totale avant correction SIFIM	9 941	10 625	11 350	100,0	6,8
Correction pour SIFIM (*)	- 345	- 371	- 394		6,2
Valeur ajoutée brute	9 596	10 254	10 956		6,8

(*) SIFIM : Services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Doivent être retranchés du total de la valeur ajoutée des branches afin d'éviter un double compte

PRODUCTION ET PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE - ANNÉE 2005

Comptes définitifs (en base 95)

unité : millions d'euros

Secteur d'activité	Production	Valeur ajoutée (VA)	VA/production (%)	EBE/VA (%)	Rémunération des salariés/VA (%) (**)
Agriculture, sylviculture et pêche	356	202	56,7	82,3	22,2
Industrie agroalimentaire	938	245	26,1	34,1	64,1
Autres industries, énergie et eau	1 372	544	39,7	33,3	60,4
Bâtiment et travaux publics	1 873	860	45,9	53,3	47,3
Commerce	2 215	1 098	49,6	22,4	74,1
Transports et télécommunications	1 556	720	46,3	48,2	52,9
Activités financières	904	643	71,1	68,3	29,7
Autres services marchands (y c. hôtels-restaurants)	4 290	2 903	67,7	71,5	28,7
Éducation, santé et action sociale	3 321	2 758	83,0	25,6	73,5
Services d'administration publique	1 929	1 377	71,4	82,8	88,9
Ensemble	18 754	11 350	60,5	39,0	56,4

(**) Il s'agit uniquement des rémunérations des salariés. En particulier la rémunération des entrepreneurs individuels est contenue dans leur revenu mixte (le solde de leur compte d'exploitation).